

1ER JANVIER - 30 JUIN 2022

Bilan de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne

En mars 2022, la plateforme des Droits de l'Homme avait publié la note de position Pour une Présidence française de l'Union européenne de promotion et de défense des droits humains ! énonçant, autour de 3 axes et 20 demandes, les recommandations des organisations de la société civile de protection des droits humains à la Présidence française du Conseil de l'Union européenne (PFUE). Le présent document vise, six mois après le début de la PFUE, à dresser le bilan des actions entreprises au regard de nos recommandations.



LOI Plateforme
LOI Droits de l'Homme

Introduction

Pour la première fois depuis 13 ans, la France a assuré la PFUE. Du 1er janvier au 30 juin 2022, les orientations données par cette présidence ont pesé sur l'agenda législatif européen. Lors de son discours d'investiture [1], Emmanuel Macron a énoncé les trois axes donnés à cette présidence : « une Europe souveraine », « un nouveau modèle européen de croissance » et « une Europe à taille humaine ».

Ces trois axes prioritaires s'accompagnent d'un plan d'action publié le 1er janvier 2022 [2]. Ce programme proposait, entre autres, des avancées majeures en matière de protection des frontières et d'élaboration d'une politique de défense européenne, une politique de croissance conciliant développement économique et transition climatique, le soutien de l'innovation numérique, une politique sociale en faveur d'un emploi qualifié et mieux rémunéré, ainsi qu'un volet sur la défense de l'État de droit et des valeurs européennes.

Ce programme se positionnait dans un « moment européen » [3], face aux crises sanitaires et climatiques, à la révolution numérique, aux enjeux migratoires et à l'affirmation des puissances. Mais, le 24 février 2022, la guerre en Ukraine éclate sur le continent européen. Cet évènement majeur a perturbé l'agenda européen et entraîné des changements dans les priorités de la politique européenne, notamment sur le plan de l'indépendance énergétique et de la politique de défense européenne. Plus que jamais, la France a renforcé sa volonté de renforcer la souveraineté européenne.

Pour autant, au-delà d'une Europe « puissante » et « souveraine » [4] telle qu'annoncée par Emmanuel Macron durant le discours d'investiture de la PFUE, les organisations de la société civile attendaient de la PFUE, durant ces six mois, qu'elle conçoive une Europe du futur plus humaine, protectrice de l'espace civique et des droits humains, qui encourage les initiatives écologiques et œuvre à plus d'égalité. En outre, elles souhaitaient que l'Union européenne (UE) entreprenne une action forte et ambitieuse de soutien et promotion du travail des organisations de la société civile, notamment par le biais d'une reconnaissance de leur expertise et de leur plus-value dans la réponse aux grandes crises de notre époque. À l'aube de ses derniers jours à la présidence du Conseil, la France a-t-elle répondu à ces attentes ?

Bilan de la PFUE en réponse aux recommandations relatives au soutien de l'UE aux ONG françaises engagées dans la défense et la protection des droits humains :

1 - COHERENCE ENTRE LA POLITIQUE INTERIEURE ET LA POLITIQUE ETRANGERE DE L'UE

L'agression militaire russe contre l'Ukraine a vu se renforcer la cohérence entre la politique intérieure et la politique extérieure de l'UE, en matière de droits humains.

Condamnant les actions de la Russie, le Conseil européen a manifesté sa solidarité avec l'Ukraine, s'engageant à lui fournir l'aide humanitaire nécessaire [5]. Dans ce contexte, il convient également de souligner les sanctions prises par l'UE à l'encontre de la Russie mais aussi de la Biélorussie.

La guerre en Ukraine a également eu des conséquences sur les relations de l'UE avec la Chine, dans la continuité de tensions déjà existantes, au regard de la politique chinoise en matière de droits humains. En effet, si les échanges entre l'UE et la Chine n'ont jamais été aussi intenses qu'en 2021, l'UE a su prendre les engagements

nécessaires pour condamner et punir les actions du gouvernement chinois, notamment en ce qui concerne le travail forcé.

Le 22 mars dernier, des sanctions ont ainsi été prises à l'encontre de quatre dirigeants chinois, pour leur implication dans la répression du peuple ouïgour. Ces condamnations pour graves atteintes aux droits de l'homme viennent s'ajouter à la directive de l'UE sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de droits de l'Homme et d'environnement dans les chaînes de valeur mondiales, et donc, dans les relations avec la Chine. Malgré cela, force est tout de même de constater que Chinois et Européens restent dans une « situation d'extrême interdépendance » [6].

2 - METTRE EN PLACE DES ÉTUDES D'IMPACT SUR LES DROITS HUMAINS DES PROJETS FINANCÉS PAR L'UE ET CRÉER UN MÉCANISME SPÉCIFIQUE DE MONITORING DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS PERPÉTRÉES PAR LES FORCES DE SÉCURITÉ FORMÉES PAR L'UE

La boussole stratégique [7], un nouveau plan de renforcement de la politique de défense et de sécurité de l'UE d'ici 2030, a été adoptée le jeudi 24 mars 2022 par le Conseil européen. Ce premier livre blanc de la défense européenne très attendu marque un tournant dans la politique de l'UE, vers une stratégie commune de défense. Ce plan d'action fait suite à un travail d'évaluation des menaces et défis actuels auxquels l'UE fait face. Sa publication a été accélérée face à la montée des puissances et au retour de la guerre en Europe.

Dans le cadre d'un tel renforcement de sa politique de défense, il est essentiel que l'UE mette en place un monitoring de ses actions. Un manque de transparence est effectivement à déplorer concernant le monitoring des violations des droits humains commises par les forces de sécurité formées par l'UE, à l'instar des exactions commises entre 2012 et 2017 au Mali par des soldats de l'armée malienne formés par le programme européen intitulé "European Union Training Mission" (EUTM) [8], dont fait état le Rapport de la commission d'enquête internationale

pour le Mali [9]. Le plan stratégique ne prévoit pas, de facto, un volet spécifique dédié à la prévention et à la sanction des violations des droits humains par les forces européennes. Nous réitérons notre recommandation sur ce point.

3 - DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS DANS LA POLITIQUE ET LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DE L'UE

L'UE a su renforcer son action en faveur de la promotion des droits économiques, sociaux et culturels, dans sa politique étrangère. Le Sixième sommet UE-Union africaine [10] a été l'occasion, les 17 et 18 février 2022, de renouveler le partenariat entre ces deux Unions, tout en affirmant la volonté de l'UE d'agir sur le long terme. Les questions de santé (accès aux vaccins et travail sur la souveraineté de l'Afrique en matière de santé), d'éducation et d'économie ont ainsi été évoquées.

Le Forum pour la coopération dans l'Indopacifique a aussi été l'occasion, le 22 février dernier, de consacrer l'importance des droits économiques, sociaux et culturels dans la politique étrangère de l'UE. Les discussions ont notamment porté sur l'urgence climatique, dans une perspective commune d'atténuation de ses conséquences sur les pays les plus vulnérables, tout en permettant leur développement. Au regard des enjeux humanitaires, il nous semble indispensable de continuer à placer

cette question au cœur des priorités de l'UE. Ce Forum a, de plus, permis de mettre en lumière l'importance de la coopération des deux régions en matière d'éducation; coopération renforcée par les programmes d'échanges universitaires, à l'instar du programme Erasmus+ avec une prise en charge spécifique pour les étudiants en situation de handicap [11]. Cette coopération apparaît, de fait, comme un enjeu majeur pour l'innovation et la recherche dans la région Indopacifique (mise en relation des innovateurs et développement des capacités pour coopérer internationalement face aux problèmes mondiaux).

Enfin, la crise de la Covid-19 a montré la nécessité d'une coopération plus forte en matière de santé, tant à l'échelle transfrontalière que transnationale. On peut, ainsi, saluer le lancement du projet label « Hôpital européen » [12], qui devrait permettre de renforcer les réseaux et actions communes dans le domaine de la santé, à condition d'être mis en place et poursuivi sur le long terme.

4 - INSTAURER UNE COLLABORATION ÉTROITE ENTRE L'AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UE ET LE HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES DROITS DE L'HOMME

Les Nations Unies et l'UE poursuivent des objectifs communs, notamment en termes de protection des droits fondamentaux.

Nous réitérons l'intérêt d'une collaboration accrue à mettre en place entre ces organes de l'UE et des Nations Unies chargés du respect des droits humains.

5 - CONSOLIDER LES FONDS ACCORDÉS AUX PROJETS MENÉS PAR LES ONG DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS ET SIMPLIFIER LES MÉCANISMES D'OBTENTION D'AIDE AFIN DE LEUR DONNER L'OPPORTUNITÉ DE SE CONCENTRER SUR LA MISE EN OEUVRE SUR LE TERRAIN DE CES ACTIVITÉS

L'UE est depuis longtemps un grand contributeur à l'activité des ONG de promotion et protection des droits humains. Son soutien à l'aide humanitaire durant la pandémie de la COVID-19 a été déterminant. Durant la PFUE, des actions ont été prises en ce sens. Le premier forum humanitaire s'est tenu du 21 au 23 mars 2022 à Bruxelles [13]. La Capacité européenne de réponse humanitaire a été créée afin d'assurer l'efficacité de la fourniture d'aide humanitaire en cas de catastrophe naturelle soudaine. Les participants ont également travaillé sur la recherche de nouveaux donateurs. De nouveaux partenariats pourraient être créés sur le modèle du « Grand Bargain » [14] un accord entre les plus grands donateurs et les OSC humanitaires qui vise à maximiser l'efficacité des financements du secteur de l'humanitaire. Il a la particularité d'instaurer le respect d'une liste d'engagements entre donateurs et demandeurs afin de

parvenir à des compromis financiers.

De plus, l'UE s'est engagée à développer le financement des projets en rapport avec la crise climatique et environnementale, se donnant pour objectif une meilleure intégration des risques climatiques dans les projets humanitaires. Cet engagement a immédiatement été suivi par l'adoption par les 27 États membres, le 21 mars 2022, de la Déclaration des bailleurs de l'aide humanitaire sur le climat et l'environnement.

En outre, le forum humanitaire a suscité une attention accrue de la part des États membres, avec la présence de 15 ministres des affaires étrangères. Bien qu'un tel engagement soit facilement attribuable au contexte de la guerre en Ukraine, il n'en reste pas moins une étape importante dans la consolidation du rôle de l'UE comme moteur de l'action humanitaire.

Toutefois, la présidence française de l'UE n'est pas parvenue à simplifier les mécanismes d'obtention des financements pour les ONG de droits humains, qui se sont même durcis au regard des nouvelles procédures mises en place.

6 - PERMETTRE LE FINANCEMENT DES PROJETS AU NIVEAU MACRO ET MESO AVEC UN SUIVI DE PROJETS LÉGER ADAPTE AUX CONTRAINTES STRUCTURELLES POUR LES ONG DE PETITES ET MOYENNES TAILLES

Le forum humanitaire européen à Bruxelles en mars 2022 a réaffirmé la volonté de l'UE de renforcer la mise en œuvre du droit international humanitaire. Nous saluons l'élargissement des dérogations accordées aux actions humanitaires dans le cadre des mécanismes de sanctions des violations des droits humains dans les États membres. Toutefois, nous souhaiterions qu'un dialogue soit mis en place entre l'UE et les organisations de la société civile, notamment de droits humains, afin de renforcer ces dérogations et de réduire les contraintes administratives.

La mise en place d'un monitoring plus strict du droit international humanitaire, évoquée lors du forum humanitaire, a entraîné le durcissement des exigences auxquelles sont conditionnés les financements européens y compris pour les ONG de droits humains. Ces nouvelles exigences qui prennent la forme de lois et règlements applicables à tous les projets menés, comme le filtrage et le criblage des fonds dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ou encore la complexification des audits et des procédures d'obtention des financements, impactent principalement les ONG de petite et moyenne tailles qui ne disposent pas des ressources humaines nécessaires pour répondre à cette complexification.

Ces mesures ne concernent pour l'instant que les ONG humanitaires. Bien que la question de leur

application aux ONG de droits humains n'ait pas été abordée durant les divers événements organisés par la PFUE, il est fort probable qu'elles soient étendues au secteur des droits humains à l'avenir.

Nous réitérons la nécessité que l'UE prenne davantage en considération la valeur ajoutée de l'action de la société civile française, et par conséquent qu'elle adapte les exigences encadrant le financement aux contraintes structurelles des ONG humanitaires et de droits humains. Cette réflexion a été amorcée lors de la PFUE par le biais de la résolution du Parlement européen du 8 mars 2022 [15] qui présente une stratégie de renforcement de l'espace civique. Le Parlement européen rappelle à l'occasion aux États membres qu'ils ont « l'obligation positive de garantir un environnement favorable aux OSC » [16]. Il appartient désormais à la prochaine présidence de l'UE de mettre en place ce plan d'action.

7 - AMÉLIORER LA COMMUNICATION DANS LES INSTANCES DE L'UE TRAVAILLANT SUR LES DROITS HUMAINS DANS LE MONDE ET LA SOCIÉTÉ CIVILE MOBILISÉE SUR CES QUESTIONS ET FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE PAR LES ONG EUROPÉENNES DU PLAN D'ACTION DE L'UE EN FAVEUR DES DROITS HUMAINS ET DE LA DÉMOCRATIE 2020-2024

Lors de la présidence française, la conférence sur l'avenir de l'Europe a conclu ses travaux d'un an qui ont permis aux citoyens européens ainsi qu'aux représentants de la société civile de formuler [17] les propositions et les mesures à prendre par l'UE autour des grandes thématiques telles que, entre autres, le droit, la démocratie, l'état de droit et la migration, afin de garantir un meilleur avenir pour l'Europe. Le rapport final [18] a été publié le 9 mai 2022, lors de la journée de l'Europe. Cet événement, de par sa dimension considérable, est un bon exemple de communication entre les institutions de l'UE et la société civile. Pourtant, le suivi et la mise en place de ces propositions de la part des instances ciblées, à savoir le Conseil de l'UE, le Parlement européen et la Commission de l'UE, reste un grand défi.

En ce qui concerne l'appui sur la mise en œuvre par les ONG européennes du Plan d'action de l'UE en faveur des droits humains et de la démocratie 2020-2024, les actions de ce point de vue sont à intensifier dans la mesure où le Plan arrivera à son terme dans deux ans.

8 - GARANTIR RÉELLEMENT L'ACCÈS PHYSIQUE ET VIRTUEL ET LA PARTICIPATION EFFECTIVE AUX ÉVÉNEMENTS OFFICIELS DE LA PFUE ET LEURS RÉUNIONS PRÉPARATOIRES AUX ORGANISATIONS DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS.

Les organisations de défense des droits humains ont été invitées à participer de manière effective à divers événements officiels de la PFUE, à l'instar du premier Forum humanitaire européen. La guerre en Ukraine, et par conséquent, l'urgence humanitaire qui en découle, apparaissent comme particulièrement révélatrices du besoin d'impliquer davantage les organisations de défense des droits humains. C'est pourquoi, nous réitérons la nécessité de laisser participer systématiquement les ONG de défense des droits humains aux événements officiels de cette matière, et de les impliquer en amont dans l'organisation de ces derniers.

[1] Discours du Président Emmanuel Macron devant le Parlement européen, 19 Janvier 2022, disponible sur <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/01/19/discours-du-president-emmanuel-macron-devant-le-parlement-europeen>

[2] Le programme de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, disponible sur <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/actualites/programme-de-la-presidence/>

[3] idem

[4] Le programme de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, disponible sur <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/actualites/programme-de-la-presidence/>

[5] Conclusions du Conseil européen sur l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine, disponible sur <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/03/25/european-council-conclusions-on-the-russian-military-aggression-against-ukraine-24-march-2022/>

[6] Sommet UE-Chine : la guerre en Ukraine s'imisce dans les relations avec Pékin, Toute l'Europe, disponible sur <https://www.touteleurope.eu/l-ue-dans-le-monde/sommet-ue-chine-la-guerre-en-ukraine-s-immisce-dans-les-relations-avec-pekini/>

[7] Strategic compass for security and defense, disponible en anglais sur https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/strategic_compass_en3_web.pdf

[8] Mission de formation de l'Union Européenne ou European Union Training Mission

[9] Rapport du 19 juin 2020, disponible sur <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N21/024/69/PDF/N2102469.pdf?OpenElement>

[10] Sommet Union européenne-Union africaine des 17 et 18 février 2022, disponible sur <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2022/02/18/sixth-european-union-african-union-summit-a-joint-vision-for-2030/>

[11] "Améliorer l'accessibilité et l'accès aux droits : mettre en œuvre la Stratégie relative aux droits des personnes handicapées 2021-2030", 9 mars 2022, <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/actualites/ameliorer-l-accessibilite-et-l-acces-aux-droits-mettre-en-oeuvre-la-strategie-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees-2021-2030/>

[12] "Résilience des systèmes de santé – lancement des travaux autour du projet de label « Hôpital européen »", 18 janvier 2022, <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/actualites/resilienc-e-des-systemes-de-sante-lancement-des-travaux-autour-du-projet-de-label-hopital-europeen/>

[13] "Forum humanitaire européen : la Commission et la présidence française du Conseil de l'Union européenne affirment les ambitions de la politique d'aide de l'UE", 23 mars 2022, <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/actualites/comunique-de-presse-forum-humanitaire-europeen-la-commission-et-la-presidence-francaise-du-conseil-de-l-union-europeenne-affirment-les-ambitions-de-la-politique-d-aide-de-l-ue/>

[14] "Qu'est-ce que le Grand Bargain", site de l'IASC, disponible sur <https://interagencystandingcommittee.org/grand-bargain-official-website/quest-ce-que-le-grand-bargain>

[15] Résolution européenne du 8 mars 2022 , disponible sur https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-03-08_FR.html

[16] idem

[17] "La conférence sur l'avenir de l'Europe conclut ses travaux", 9 mai 2022, disponible sur <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/actualites/communiquede-presse-la-conference-sur-l-avenir-de-l-europe-conclut-ses-travaux/>

[18] Conférence sur l'avenir de l'Europe, Rapport sur les résultats finaux, disponible sur <https://futureu.europa.eu/pages/reporting?format=html&locale=fr>

Bilan de la PFUE en réponse aux recommandations relatives à l'engagement de l'UE dans la protection des droits humains :

1 - ADOPTER UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE CONCERTÉE ET EFFICACE EN MATIÈRE DE SANCTIONS DES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS AUX FRONTIÈRES DE L'UE ET DE GESTION DES CONSÉQUENCES HUMANITAIRES QU'ELLES ENTRAÎNENT

La présidence française, dont l'agenda a été considérablement affecté en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, devait faire face aux conséquences humanitaires causées par le conflit. Depuis février 2022, l'UE a adopté six séries de sanctions économiques, commerciales et diplomatiques non seulement à l'encontre de la Russie, mais aussi à l'encontre des individus. La Biélorussie fait aussi l'objet des sanctions, en tant que promotrice de cette invasion portant atteinte à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et aux droits fondamentaux [19].

Pour gérer ces conséquences humanitaires, outre les séries de sanctions, l'UE a également adopté un plan d'action [20] qui définit les objectifs et mesures à prendre afin de faire face à cette crise humanitaire et prévenir les

risques des violations des droits fondamentaux des personnes fuyant la guerre en Ukraine.

De plus, les sanctions indirectes de l'UE à l'encontre de la Chine, concernant la situation des Ouïghours, sont aussi incluses dans le cadre d'une stratégie adoptée par l'Union, afin de faire face aux violations des droits humains à ses frontières. Il s'agit de la résolution du Parlement européen adoptée le 9 juin 2022 qui s'inscrit dans une démarche de continuité d'une autre résolution en date du 17 décembre 2020 concernant le travail forcé et la situation des Ouïghours dans la région autonome ouïgoure du Xinjiang. La résolution vise à créer un nouvel instrument commercial « en vue d'interdire l'importation et l'exportation de produits fabriqués ou acheminés en recourant au travail forcé » [21].

2 - VEILLER AU RESPECT ET À L'APPLICATION DE L'ENSEMBLE DES LIGNES DIRECTRICES DE L'UE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

Dans un contexte de fragilisation des droits humains, notamment au regard des crises actuelles, il est de nécessité de veiller au respect et à l'application de l'ensemble des lignes directrices de l'UE en matière de droits humains. Dans la continuité des efforts déjà mis en place, notamment par des mesures de sanction à l'égard des États ne respectant pas les droits humains, nous réitérons la nécessité de veiller à leur respect.

3 - SOUTENIR LES PROCESSUS ÉLECTORAUX ET LA PROTECTION DE L'ESPACE CIVIQUE DANS LES ÉTATS OÙ CETTE THÉMATIQUE EST PARTICULIÈREMENT PRÉOCCUPANTE, NOTAMMENT PAR LE BIAIS D'ENVOIS SYSTÉMATIQUES D'OBSERVATEURS EN PÉRIODE D'ÉLECTION

La défense de l'État de droit et de la démocratie avait été annoncée comme l'un des piliers de cette présidence française [22]. Nous saluons ainsi les efforts mis en place en termes de renforcement des outils déjà existants, à l'instar du règlement sur la conditionnalité lié à l'État de droit [23]. Nous nous réjouissons, par ailleurs, de constater l'importance reconnue à la société civile et les pistes de réflexion

en découlant, en faveur d'une stratégie visant à la protection des organisations de la société civile [24]. De plus, il convient de mentionner la mise en place d'une mission d'observation électorale au Liban [25], sur l'invitation de son ministère de l'intérieur et des municipalités. L'envoi d'observateurs en période électorale doit, de cette manière, perdurer et se renforcer, et ce, dans tous les États où cette problématique reste particulièrement préoccupante.

4 - ADOPTER UNE DIRECTIVE EUROPÉENNE AMBITIEUSE RELATIVE AU DEVOIR DE VIGILANCE DES ENTREPRISES, INCLUANT DES OBLIGATIONS VISANT À GARANTIR QUE LEURS AFFAIRES NE CONTREVIENNENT PAS AUX LIBERTÉS CIVIQUES (MATÉRIEL DE SURVEILLANCE, COUPURES INTERNET), À LA DESTRUCTION DE L'ENVIRONNEMENT (DÉFORESTATION) ET PLUS LARGEMENT AUX ATTEINTES DES DROITS HUMAINS

Dans le contexte de la reconnaissance des effets néfastes de l'activité des grandes entreprises portant atteinte aux droits humains et à l'environnement, la proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises a été adoptée le 23 février 2022 par la Commission européenne [26].

Ce projet de directive, longuement attendu sur le continent européen, concerne les opérations propres aux entreprises, à leurs filiales et dans leur chaîne de valeur, et place ces dernières sur le même terrain de jeu avec des règles équitables. La directive est axée sur la responsabilité des entreprises et de ses administrateurs en cas de violation des droits humains et environnementaux et, outre les mécanismes de contrôle, elle prévoit des mécanismes de prévention de telles violations. Malgré plusieurs questionnements qui se posent [27], l'adoption du projet de la directive sur le devoir de vigilance constitue un grand pas en avant en faveur des droits susvisés, tandis que la transposition et l'application de la directive s'imposent comme le défi de la prochaine décennie [28].

5 - METTRE EN OEUVRE LA STRATÉGIE DE LUTTE POUR L'ÉGALITÉ EN FAVEUR DES PERSONNES LGBTQIA+ DIFFUSÉE EN NOVEMBRE 2020

Le 12 novembre 2020, l'UE a présenté une stratégie en faveur de l'égalité des personnes LGBTQIA+ [29] dans l'UE sur cinq ans. Elle prévoit de s'attaquer aux inégalités touchant les personnes LGBTQIA+, par le biais de mesures juridiques tel qu'inscrire les discours haineux et crimes de haines basés sur l'orientation sexuelle dans la liste des infractions pénales de l'UE [30]. Durant la PFUE, des tables rondes se sont tenues à ce sujet durant la conférence

« Haine, discriminations, violences de genre : la justice face aux formes contemporaines d'intolérance » [31] ayant eu lieu le 27 janvier 2022. La question du rôle d'Internet dans la diffusion des discours de haine et discriminations a aussi été abordée. Suite à ce travail préparatoire, nous réitérons notre recommandation afin que des actions concrètes soient mises en place sur le plan législatif, à l'instar de l'inscription des discours de haine à l'article 83.

6 - REFAIRE DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT UNE PRIORITÉ PORTÉE PAR LE SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE SUR LE TERRAIN

Le 18 février 2022, le Parlement européen a adopté une résolution demandant aux autorités iraniennes de mettre en place un moratoire sur l'application de la peine de mort. Nous nous réjouissons, avec Raphaël Chenuil-Hazan, directeur général d'Ensemble contre la peine de mort, de ce « signal fort [envoyé] à la scène internationale » [32]. Nous espérons, de cette manière, que cette résolution marque la nécessité de refaire de l'abolition de la peine de mort une priorité portée par le service européen pour son action extérieure sur le terrain.

7 - ASSURER UN SOUTIEN CONSULAIRE COORDONNÉ ENTRE LES MEMBRES DE L'UE POUR LES CITOYENS EUROPÉENS RISQUANT LA PEINE DE MORT DANS LE MONDE, EN TOUT LIEU ET EN TOUTE CIRCONSTANCE

Dans sa résolution sur la peine de mort en Iran, adoptée en février 2022, le Parlement européen met l'accent sur la protection des ressortissants européens détenus dans des circonstances spécifiques, en invitant les États membres de l'Union à prendre « des initiatives diplomatiques pour suivre les procès inéquitables et se rendre dans les prisons où sont détenus des défenseurs des droits de l'homme et d'autres prisonniers d'opinion, dont des ressortissants européens en Iran, conformément aux orientations de l'Union concernant les défenseurs des droits de l'homme » et demandant que « toutes les charges retenues contre tous les ressortissants de l'Union détenus arbitrairement soient rapidement abandonnées » [33]. Toutefois, nous réitérons la recommandation de poursuivre les efforts afin d'assurer un soutien consulaire coordonné entre les membres de l'UE pour les citoyens européens risquant la peine de mort dans le monde en tout lieu et en toute circonstance.

8 - RAPATRIEMENT DES RESSORTISSANTS EUROPÉENS (HOMMES, FEMMES, ENFANTS), PRISONNIERS ET/OU RETENUS DANS LES CAMPS EN SYRIE SUITE À UNE AFFILIATION AU TERRORISME ISLAMISTE

Les conditions de vie des ressortissants européens, prisonniers et/ou retenus dans les camps en Syrie, sont contraires aux droits humains. C'est pourquoi, nous réitérons notre demande de politique commune, à l'échelle de l'UE, de rapatriement des ressortissants européens (hommes, femmes, enfants), prisonniers et/ou retenus dans les camps en Syrie suite à une affiliation au terrorisme islamiste.

9 - DÉFENDRE LE DROIT D'ASILE ET LA PROTECTION DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS DANS LA REFORME DE LA POLITIQUE D'ASILE DE MIGRATION COMMUNE

Dans le cadre de la présidence française, la question des mineurs non accompagnés a été soulevée plusieurs fois, tant dans le contexte général pour améliorer certains dispositifs [34], que dans un contexte plus spécifique, à savoir la guerre en Ukraine. Lors des réunions, une attention particulière a été portée sur la consolidation des bases de données pour faciliter la protection des droits des réfugiés, et plus particulièrement des intérêts supérieurs des enfants mineurs non accompagnés fuyant la guerre [35].

En coordination avec la présidence française, un plan d'action a été rédigé dans l'optique de renforcer la coordination entre les États membres en matière d'accueil des personnes en exil [36]. Conformément à ce plan [37], l'accompagnement et l'accueil des mineurs non-accompagnés représente l'un des objectifs fixés de l'UE. Afin d'atteindre cet objectif, le nouveau plan de lutte contre la traite des êtres humains pour protéger les personnes fuyant la guerre en Ukraine [38], élaboré par la Commission, contient des recommandations concernant des mesures à prendre par les États membres, les institutions ou les agences de l'UE en étroite collaboration avec les organisations de la société civile pour que l'intérêt des mineurs non-accompagnés soit respecté.

10 - MENER UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EN IMPLIQUANT ET EN SOUTENANT LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES ET AMÉLIORER LES MÉCANISMES DE PROTECTION DES VICTIMES DE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Étant donné que la traite des êtres humains est un phénomène complexe qui nécessite des actions coordonnées entre les différentes institutions, le rôle des organisations de la société civile y a son importance, et est d'ailleurs prévu par le cadre législatif de l'UE [39]. Face à l'agression russe contre l'Ukraine, sous la direction du coordinateur de la lutte

contre la traite des êtres humains de l'UE, un Plan commun de lutte contre la traite des êtres humains pour faire face aux risques de la traite d'êtres humains et soutenir les victimes potentielles parmi celles qui fuient la guerre en Ukraine [40] a été rédigé. Le plan prévoit l'implication et la participation active des organisations de la société civile en faveur de la lutte contre la traite des êtres humains. La participation active de la Plateforme de la société civile de l'UE contre la traite des êtres humains, lors de réunions des rapporteurs nationaux qui ont lieu dans le cadre de chaque présidence du Conseil de l'UE [41], en est un bon exemple.

En terme de soutien, malgré les appels à propositions lancés par la Commission pour des projets portant sur la traite des êtres humains avec un budget de plusieurs millions d'euros [42], la question du financement des associations spécialisées reste à consolider.

11 - METTRE EN PLACE DES TRAVAUX AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE EN VUE DE CRÉER UN MÉCANISME DE COOPÉRATION SUR LA RESTITUTION DES BIENS MAL ACQUIS AU NIVEAU EUROPÉEN

Le 31 janvier 2022, une Conférence pour le renforcement de la coopération européenne contre le trafic de biens culturels a eu lieu. Cependant, la PFUE n'a pas engagé de travaux spécifiques sur la question de la restitution des biens mal acquis. Nous réitérons la nécessité de mettre en place un mécanisme de coopération communautaire de coopération sur la restitution des biens mal acquis, à l'image de la loi française du 4 août 2021 [43] qui a mis en place un mécanisme de restitution des sommes aux populations lésées sous forme de projets en rapport avec les droits humains (non prises en compte dans l'aide publique au développement).

[19] "Le point sur les sanctions de l'UE contre la Russie", <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/sanctions/restrictive-measures-against-russia-over-ukraine/sanctions-against-russia-explained/>

[20] The 10-Point Plan For stronger European coordination on welcoming people fleeing the war from Ukraine https://ec.europa.eu/home-affairs/10-point-plan-stronger-european-coordination-welcoming-people-fleeing-war-ukraine_en

[21] Résolution du Parlement européen du 9 juin 2022 sur un nouvel instrument commercial visant à interdire les produits issus du travail forcé, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0245_FR.html

[22] "UE : les priorités de la présidence française exposées au Parlement européen", Vie publique <https://www.vie-publique.fr/en-bref/283368-ue-les-priorites-francaises-exposees-au-parlement-europeen>

12 - LEVER TOUS LES OBSTACLES À LA DISTRIBUTION ÉQUITABLE DES VACCINS CONTRE LE COVID-19

Lors de la PFUE, plusieurs réunions ont été consacrées aux leçons tirées de la crise sanitaire et à la solidarité internationale, notamment concernant la distribution équitable des vaccins contre COVID 19. L'UE affirme que « la propriété intellectuelle ne doit jamais être un obstacle à la distribution équitable des produits de lutte contre une pandémie » [44], et annonce intensifier ses actions, que ce soit avec le mécanisme de COVAX ou sur une base bilatérale [45], comme en témoigne une attention particulière accordée aux pays africains. Il est évident que la contribution de l'UE à la donation des vaccins pour les pays à revenu faible et intermédiaire est assez marquante [46], pourtant l'inégalité persiste en la matière [47].

[23] Règlement ayant pour objectif de protéger le budget de l'Union européenne en cas de violation des principes de l'Etat de droit dans un Etat membre

[24] Rapport sur le rétrécissement de l'espace dévolu à la société civile en Europe, résolution du Parlement européen du 8 mars 2022 https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-03-08_FR.html

[25] "Liban: l'Union européenne déploie une mission d'observation électorale", European External Action, disponible sur https://www.eeas.europa.eu/eeas/liban-%E2%80%99union-europ%C3%A9enne-d%C3%A9ploie-une-mission-d%E2%80%99observation-%C3%A9lectorale_fr

[26] Directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52022PC0071>

[27] Le webinaire de la PDH « Union Européenne et droits humains », 9 mai 2022, disponible sur <https://www.youtube.com/watch?v=krgO9PwiXlg/>

[28] Le webinaire du réseau EU LAT « Relation Europe-Amérique Latine et Caraïbes », 28 avril 2022 <https://www.youtube.com/watch?v=vOkM2vu5b1w>

[29] Sigle utilisé dans la stratégie diffusée par l'UE

[30] Liste des Eurocrimes prévue à l'article 83 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

[31] Conférence "Haine, discriminations, violences de genre <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/evenements/conference-haine-discriminations-violences-de-genre-la-justice-face-aux-formes-contemporaines-d-intolerance/>

[32] Iran : Le Parlement européen adopte une résolution importante sur la peine de mort, Ensemble contre la peine de mort, 21 février 2022, disponible sur <https://www.ecpm.org/iran-parlement-europeen-adopte-resolution-sur-la-peine-de-mort/>

[33] Article 8 de la Résolution du Parlement européen du 17 février 2022 sur la peine de mort en Iran, https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0050_FR.html

[34] Colloque européen relatif à l'évaluation des besoins des mineurs non accompagnés (MNA), 17 juin 2022, <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/actualites/colloque-europeen-relatif-a-l-evaluation-des-besoins-des-mineurs-non-accompagnes-mna/>

[35] Conclusions de la réunion extraordinaire du Conseil "Justice et affaires intérieures" <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/actualites/communiqu-e-de-presse-conclusions-de-la-reunion-extraordinaire-du-conseil-justice-et-affaires-interieures-28-03/>

[36] Communiqué de presse de la commission européenne du 28 mars 2022, disponible sur https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/IP_22_2152

[37] The 10-Point Plan For stronger European coordination on welcoming people fleeing the war from Ukraine, disponible en anglais sur https://ec.europa.eu/home-affairs/10-point-plan-stronger-european-coordination-welcoming-people-fleeing-war-ukraine_en

[38] Plan commun de lutte contre la traite des êtres humains pour faire face aux risques et soutenir les victimes potentielles parmi celles qui fuient la guerre en Ukraine, disponible en anglais sur https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2022-05/Anti-Trafficking%20Plan_en.pdf

[39] "Intensifying a coordinated response", Site de la Commission européenne, disponible sur https://ec.europa.eu/home-affairs/policies/internal-security/organised-crime-and-human-trafficking/together-against-trafficking-human-beings/intensifying-coordinated-response_fr

[40] Plan commun de lutte contre la traite des êtres humains pour faire face aux risques et soutenir les victimes potentielles parmi celles qui fuient la guerre en Ukraine, disponible en anglais sur https://ec.europa.eu/home-affairs/system/files/2022-05/Anti-Trafficking%20Plan_en.pdf

[41] Réunion des rapporteurs nationaux sur la lutte contre la traite des êtres humains du 16 au 18 mai 2022, disponible sur <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/evenements/reunion-des-rapporteurs-nationaux-sur-la-lutte-contre-la-traite-des-etres-humains/>

[42] Appel à proposition sur les projets portant sur la traite d'êtres humains, site de la commission européenne, https://ec.europa.eu/home-affairs/policies/internal-security/organised-crime-and-human-trafficking/together-against-trafficking-human-beings/calls-proposals-projects-addressing-trafficking-human-beings-and-funding_fr

[43] Loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT0043898536/>

[44] Bilan des discussions entre ministres européens du commerce, 15 février 2022, disponible sur : <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/actualites/communiqu-e-de-presse-bilan-des-discussions-entre-ministres-europeens-du-commerce/>

[45] Conseil des affaires générales, 25 janvier 2022, disponible sur : <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/actualites/communiqu-e-de-presse-conseil-des-affaires-generales-25-janvier-2022/>

[46] "Solidarité mondiale durant la pandémie de Covid-19", site du Conseil de l'UE, disponible sur <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/coronavirus/global-solidarity/>

[47] "COVAX appelle à une action urgente pour mettre fin aux inégalités en matière de vaccination", Gavi.org, disponible sur <https://www.gavi.org/fr/actualites/media-room/covax-appelle-action-urgente-pour-mettre-fin-inegalites-matiere-vaccination>

[48] Programme du trio à consulter sur : <https://presidence-francaise.consilium.europa.eu/fr/programme/programme-du-trio/>

CONCLUSION

Un travail législatif d'importance a effectivement été engagé sur le plan de la transition écologique, du numérique, de la défense et de l'économie. Un positionnement de l'Europe plus ambitieux était attendu sur les questions de la solidarité internationale.

Des actions ont effectivement été prises concernant la réponse aux crises contemporaines. La guerre en Ukraine a eu des conséquences sur le programme et les priorités initialement annoncés, mais l'UE a su, dans une certaine mesure, répondre positivement à nos recommandations quant à la protection des droits humains en période de crise. La prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de crise est également à saluer. À noter que le déclenchement de la guerre en Ukraine a chamboulé non seulement l'agenda de la PFUE, mais aussi les engagements européens pris envers les ONG humanitaires, qui ont été plus importants que ceux pris envers les ONG de droits humains.

Par ailleurs, il était attendu de la Présidence française qu'elle accentue les efforts de financements européens des projets de protection des droits humains. Il conviendrait, à cet égard, d'accentuer les liens avec la société civile sur des micros et méso projets, dans une perspective commune de développement et de protection des droits humains, au sein du territoire européen, et à ses frontières.

L'UE a mis en évidence son rôle dans la lutte contre le rétrécissement croissant de l'espace civique en Europe et dans le monde. Des avancées majeures sont à noter, comme la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises. Il est désormais attendu davantage d'action contre le rétrécissement de l'espace civique, via une véritable coopération entre l'UE et les organisations de la société civile.

Parmi les quatre priorités conjointes du trio de présidence du Conseil de l'UE pour 2022 et 2023 (France-Suède-République tchèque) figure « protéger les citoyens et les libertés » [48]. Nous souhaitons que les présidences tchèque et suédoise du Conseil de l'Union européenne, qui prendront la suite de la France, placent cette priorité au cœur de l'agenda européen.

Nous contacter

Secrétariat exécutif de la Plateforme Droits de l'Homme

✉ contact@plateformedh.fr

Raphaël Chenuil-Hazan

Président de la Plateforme Droits de l'Homme

✉ rchenuil@ecpm.org

☎ +33 6 63 86 14 40

Thibaud Kurtz

Coordinateur de la Plateforme Droits de l'Homme

✉ plateformedh@aedh.org

☎ +33 7 88 97 16 65

IOI Plateforme IOI Droits de l'Homme

L'espace de collaboration des
ONG françaises agissant à
l'international pour les
droits humains



www.plateformedh.fr



PlateformeDH



contact@plateformedh.fr